



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



UNION EUROPÉENNE

Programmation 2014-2020

Programme opérationnel national Fonds social européen pour l'emploi et l'inclusion en métropole

Conseil départemental du Bas-Rhin

Avenant n°5 de subvention globale au titre du programme opérationnel national pour l'Emploi et l'inclusion en métropole

N° Ma Démarche FSE 201600002

Années 2017-2021

- Vu le règlement (UE) du Parlement européen et du Conseil n°1303/2013 (ci-après dénommé « le Règlement général ») portant dispositions communes relatives au Fonds européen de développement régional, au Fonds social européen, au Fonds européen agricole pour le développement rural et au Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche, portant dispositions générales applicables au Fonds européen de développement régional, au Fonds social européen, au Fonds européen agricole pour le développement rural et au Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche ;
- Vu le règlement (UE) du Parlement européen et du Conseil n°1304/2013 du 17 décembre 2013 relatif au Fonds social européen ;
- Vu le règlement (UE) n°966/2012 du Parlement européen et du Conseil du 25 octobre 2012 relatif aux règles financières applicables au budget général de l'Union général de l'Union
- Vu le règlement délégué (UE) n° 480/2014 de la commission du 3 mars 2014 complétant le règlement (UE) n°1303/2013 du Parlement européen et du Conseil;
- Vu le Code général des collectivités territoriales;
- Vu le Code des communes;
- Vu la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée par la loi du 6 août 2004 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;
- Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;
- Vu le décret n°2014-1460 du 8 décembre 2014 modifié le décret n°2008-548 du 11 juin 2008 relatif à la Commission interministérielle de coordination des contrôles portant sur les opérations cofinancées par les Fonds européens
- Vu le Décret n° 2016-279 du 8 mars 2016 fixant les règles nationales d'éligibilité des dépenses dans le cadre des programmes soutenus par les fonds structurels et d'investissement européens pour la période 2014-2020
- Vu l'arrêté du 8 mars 2016 pris en application du décret n° 2016-279 du 8 mars 2016 fixant les règles nationales d'éligibilité des dépenses des programmes européens pour la période 2014-2020
- Vu l'arrêté du 25 janvier 2017 modifiant l'arrêté du 8 mars 2016 pris en

application du décret n° 2016-279 du 8 mars 2016 fixant les règles nationales d'éligibilité des dépenses des programmes européens pour la période 2014-2020

- Vu l'arrêté du 9 décembre 2014 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M52 des départements et de leurs établissements publics administratifs
- Vu l'arrêté du 9 décembre 2014 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif
- Vu la décision de la Commission européenne n° C(2014)7454 du 10 octobre 2014 portant adoption du « programme opérationnel national FSE pour l'Emploi et l'Inclusion en métropole »;
- Vu la délibération de l'organisme intermédiaire ci-après désigné, en date du 4 décembre 2014
- Vu la demande de subvention globale de l'organisme intermédiaire ci-après désigné, en date du 19 octobre 2016
- Vu l'avis du Comité de programmation réuni le 29 novembre 2016;
- Vu la notification de la décision de l'autorité de gestion déléguée ci-après désignée, en date du 20 décembre 2016 ;
- Vu l'avis du Comité de programmation réuni le 21 septembre 2017;
- Vu la notification de la décision de l'autorité de gestion déléguée ci-après désignée, en date du 6 mars 2018 ;
- Vu l'avis du Comité de programmation réuni le 3 octobre 2017;
- Vu la notification de la décision de l'autorité de gestion déléguée ci-après désignée, en date du 6 mars 2018 ;
- Vu la demande d'avenant à la convention initiale de subvention globale de l'organisme intermédiaire ci-après désigné, en date du 4 juin 2019 ;
- Vu l'avis du Comité de programmation réuni le 27 juin 2019 ;
- Vu la notification de la décision de l'autorité de gestion déléguée ci-après désignée, en date du 17 octobre 2019 ;
- Vu la demande d'avenant à la convention initiale de subvention globale de l'organisme intermédiaire ci-après désigné, en date du 31 août 2020 ;
- Vu l'avis du Comité de programmation réuni le 24 septembre 2020 ;
- Vu la notification de la décision de l'autorité de gestion déléguée ci-après désignée, en date du XXXXX
- Vu la demande d'avenant à la convention initiale de subvention globale de l'organisme intermédiaire ci-après désigné, en date du XXXXX ;
- Vu l'avis du Comité de programmation réuni le XXXX ;
- Vu la notification de la décision de l'autorité de gestion déléguée ci-après désignée, en date du XXXXX

Entre l'État, représenté par la Préfète de région Grand Est, Mme Josiane CHEVALIER
ci-après dénommé « l'Autorité de gestion déléguée » d'une part,

Et Conseil départemental du Bas-Rhin représenté par
Monsieur Frédéric BIERRY, Président du Conseil départemental du Bas-Rhin
N° SIRET 22670001100019
Statut : Collectivité territoriale
Situé[e] Place du quartier Blanc, 67964 - STRASBOURG CEDEX 9
ci-après dénommé « l'Organisme intermédiaire » d'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet

Le présent avenant a pour objet de modifier la convention initiale de subvention globale n° 201600002.

Article 2 : Modification de l'article 3.1 de la convention initiale de subvention globale.

L'article 3 « Périodes couvertes » de la convention de subvention globale est ainsi rédigé :

3.1 Période de programmation pour les organismes intermédiaires

La période de programmation par l'organisme intermédiaire des opérations relevant de la subvention globale s'étend du **01/01/2017** au **31/12/2021**, la date de signature du relevé des décisions du comité de programmation faisant foi.

Les opérations peuvent être programmées :

- si elles n'étaient pas achevées à la date de dépôt de la demande de subvention globale, à savoir le 19/10/2016 ;
- si elles ne sont pas achevées à la date de dépôt de la demande par le bénéficiaire.

L'organisme intermédiaire est habilité à signer des conventions avec les porteurs de projets dès notification de la présente convention.

A l'issue de cette période de programmation, les avenants sur les opérations rattachées à la subvention globale sont autorisés mais ils ne pourront conduire à une augmentation du montant FSE conventionné au titre de ces opérations.

Article 3 : Autres dispositions

Les autres articles de la convention initiale de subvention globale demeurent inchangés, hors les modifications apportées à l'article 3.1 du présent avenant.

Les annexes 2 (« plan de financement de la subvention globale et de chaque dispositif cofinancé ») et 3 (« Descriptif détaillé du système de gestion et de contrôle mis en place par l'organisme intermédiaire (DSGC) ») sont remplacées par les annexes du présent avenant. Les autres annexes de la convention demeurent inchangées

L'organisme intermédiaire

*(Date, nom et qualité,
signature et cachet)*

L'Autorité de gestion déléguée

*(Date, nom et qualité,
signature et cachet)*

Notifiée et rendue exécutoire le :

Liste des annexes

Annexe 2 - Plan de financement de la subvention globale et de chaque dispositif cofinancé

PROJET

Annexe 2

Plan de financement de la subvention globale et de chaque dispositif cofinancé

Modes de gestion des crédits de la subvention globale

Dispositif Montant en € (b)	FSE consacré aux subventions d'opérations portées par des organismes tiers		FSE consacré au financement d'opérations portées par l'organisme intermédiaire		Total FSE (a)
	Part en %	Montant en €	Part en %	Part en %	
	(c)=(b)/(a)	(d)	(e)=(d)/(a)	(e)=(d)/(a)	
lever les freins périphériques à l'emploi	3 717 806,52 €	100,00 %	0,00 €	0,00 %	3 717 806,52 €
Accompagnement global et renforcé pour l'inclusion active des jeunes	1 171 832,07 €	100,00 %	0,00 €	0,00 %	1 171 832,07 €
Accompagnement professionnel renforcé	3 347 625,10 €	100,00 %	0,00 €	0,00 %	3 347 625,10 €
Accompagnement à la création et à la reprise d'entreprise	760 701,20 €	100,00 %	0,00 €	0,00 %	760 701,20 €
Atelier et chantier d'insertion	6 757 614,53 €	100,00 %	0,00 €	0,00 %	6 757 614,53 €
Appuyer les entreprises dans leur recrutement	0,00 €	0,00 %	1 409 962,20 €	100,00 %	1 409 962,20 €
Développer l'introduction de clauses d'insertion dans les marchés publics	760 141,71 €	100,00 %	0,00 €	0,00 %	760 141,71 €
assistance technique	0,00 €	0,00 %	430 362,00 €	100,00 %	430 362,00 €
Total	16 515 721,13 €	89,97 %	1 840 324,20 €	10,03 %	18 356 045,33 €

Récapitulatif de la contrepartie nationale et du FSE par dispositif

Objectif spécifique	N°	Dispositif	2017 €	2018 €	2019 €	2020 €	2021 €	Total €
3.9.1.1	13	Atelier et chantier d'insertion	2 581 517,11 €	2 718 983,96 €	2 718 505,26 €	5 496 222,73 €	0	13 515 229,06 €
3.9.1.1	12	Accompagnement à la création et à la reprise d'entreprise	271 238,61 €	287 422,23 €	286 975,31 €	675 766,25 €	0	1 521 402,40 €
3.9.1.1	11	Accompagnement professionnel renforcé	1 355 292,13 €	1 559 590,37 €	1 511 925,85 €	2 268 441,85 €	0	6 695 250,20 €
3.9.1.2	14	Appuyer les entreprises dans leur recrutement	708 828,08 €	683 101,44 €	686 714,88 €	741 280,00 €	0	2 819 924,40 €
3.9.1.1	10	Accompagnement global et renforcé pour l'inclusion active des jeunes	422 281,12 €	539 768,10 €	570 512,56 €	811 102,36 €	0	2 343 664,14 €
3.9.1.2	15	Développer l'introduction de clauses d'insertion dans les marchés publics	326 865,42 €	367 806,00 €	367 806,00 €	457 806,00 €	0	1 520 283,42 €
3.9.1.1	9	lever les freins périphériques à l'emploi	1 069 955,76 €	1 537 392,35 €	1 614 683,77 €	3 213 581,16 €	0	7 435 613,04 €
4.0.0.1	16	assistance technique	153 423,44 €	166 052,56 €	175 000,00 €	366 248,00 €	0	860 724,00 €
Total			6 889 401,67 €	7 860 117,01 €	7 932 123,63 €	14 030 448,35 €	0	36 712 090,66 €

Récapitulatif par année

	FSE	Contrepartie Nationale	Financement total	Taux de cofinancement FSE
2017	3 433 931,86 €	3 455 469,81 €	6 889 401,67 €	49,84 %
2018	3 934 161,73 €	3 925 955,28 €	7 860 117,01 €	50,05 %
2019	3 970 766,77 €	3 961 356,86 €	7 932 123,63 €	50,06 %
2020	7 017 184,97 €	7 013 263,38 €	14 030 448,35 €	50,01 %
2021	0	0	0	
Total	18 356 045,33 €	18 356 045,33 €	36 712 090,66 €	50,00 %

Synthèse

Total

	FSE	CONTREPARTIE NATIONALE								Total de la contrepartie nationale	Financement total	Taux de cofinancement FSE
		Organisme intermédiaire				Autres						
		Privé		Public		Privé		Public				
€	%	€	%	€	%	€	%	€	%			
OS 3.9.1.1	15 755 579,42€			11 232 777,07€	71,29%	0,00€	0,00%	4 522 802,35€	28,71%	15 755 579,42€	31 511 158,84€	50,00%
lever les freins périphériques à l'emploi	3 717 806,52€			2 742 848,00€	73,78%	0,00€	0,00%	974 958,52€	26,22%	3 717 806,52€	7 435 613,04€	50,00%
Accompagnement global et renforcé pour l'inclusion active des jeunes	1 171 832,07€			961 832,07€	82,08%	0,00€	0,00%	210 000,00€	17,92%	1 171 832,07€	2 343 664,14€	50,00%
Accompagnement professionnel renforcé	3 347 625,10€			2 528 097,00€	75,52%	0,00€	0,00%	819 528,10€	24,48%	3 347 625,10€	6 695 250,20€	50,00%
Accompagnement à la création et à la reprise d'entreprise	760 701,20€			0,00€	0,00%	0,00€	0,00%	760 701,20€	100,00%	760 701,20€	1 521 402,40€	50,00%
Atelier et chantier d'insertion	6 757 614,53€			5 000 000,00€	73,99%	0,00€	0,00%	1 757 614,53€	26,01%	6 757 614,53€	13 515 229,06€	50,00%
OS 3.9.1.2	2 170 103,91€			1 409 962,20€	64,97%	138 541,71€	6,38%	621 600,00€	28,64%	2 170 103,91€	4 340 207,82€	50,00%
Appuyer les entreprises dans leur recrutement	1 409 962,20€			1 409 962,20€	100,00%	0,00€	0,00%	0,00€	0,00%	1 409 962,20€	2 819 924,40€	50,00%
Développer l'introduction de clauses d'insertion dans les marchés publics	760 141,71€			0,00€	0,00%	138 541,71€	18,23%	621 600,00€	81,77%	760 141,71€	1 520 283,42€	50,00%
OS 4.0.0.1	430 362,00€			430 362,00€	100,00%	0,00€	0,00%	0,00€	0,00%	430 362,00€	860 724,00€	50,00%
assistance technique	430 362,00€			430 362,00€	100,00%	0,00€	0,00%	0,00€	0,00%	430 362,00€	860 724,00€	50,00%
Total de la subvention globale	18 356 045,33€			13 073 101,27€	71,22%	138 541,71€	0,75%	5 144 402,35€	28,03%	18 356 045,33€	36 712 090,66€	50,00%

2017

	FSE	CONTREPARTIE NATIONALE								Total de la contrepartie nationale	Financement total	Taux de cofinancement FSE
		Organisme intermédiaire				Autres						
		Privé		Public		Privé		Public				
€	€	%	€	%	€	%	€	%	€	€	%	
OS 3.9.1.1	2 844 264,39€			2 302 156,34€	80,61%	0,00€	0,00%	553 864,00€	19,39%	2 856 020,34€	5 700 284,73€	49,90%
Lever les freins périphériques à l'emploi	540 857,76€			467 514,00€	88,36%	0,00€	0,00%	61 584,00€	11,64%	529 098,00€	1 069 955,76€	50,55%
Accompagnement global et renforcé pour l'inclusion active des jeunes	211 140,56€			181 140,56€	85,79%	0,00€	0,00%	30 000,00€	14,21%	211 140,56€	422 281,12€	50,00%
Accompagnement professionnel renforcé	665 506,13€			518 117,00€	75,11%	0,00€	0,00%	171 669,00€	24,89%	689 786,00€	1 355 292,13€	49,10%
Accompagnement à la création et à la reprise d'entreprise	135 853,83€			135 384,78€	100,00%	0,00€	0,00%	0,00€	0,00%	135 384,78€	271 238,61€	50,09%
Atelier et chantier d'insertion	1 290 906,11€			1 000 000,00€	77,48%	0,00€	0,00%	290 611,00€	22,52%	1 290 611,00€	2 581 517,11€	50,01%
OS 3.9.1.2	512 955,75€			354 414,04€	67,80%	28 541,71€	5,46%	139 782,00€	26,74%	522 737,75€	1 035 693,50€	49,53%
Appuyer les entreprises dans leur recrutement	354 414,04€			354 414,04€	100,00%	0,00€	0,00%	0,00€	0,00%	354 414,04€	708 828,08€	50,00%
Développer l'introduction de clauses d'insertion dans les marchés publics	158 541,71€			0,00€	0,00%	28 541,71€	16,96%	139 782,00€	83,04%	168 323,71€	326 865,42€	48,50%
OS 4.0.0.1	76 711,72€			76 711,72€	100,00%	0,00€	0,00%	0,00€	0,00%	76 711,72€	153 423,44€	50,00%
Assistance technique	76 711,72€			76 711,72€	100,00%	0,00€	0,00%	0,00€	0,00%	76 711,72€	153 423,44€	50,00%
Total de la subvention globale	3 433 931,86€			2 733 282,10€	79,10%	28 541,71€	0,83%	693 646,00€	20,07%	3 455 469,81€	6 889 401,67€	49,84%

2018

	FSE	CONTREPARTIE NATIONALE								Total de la contrepartie nationale	Financement total	Taux de cofinancement FSE
		Organisme intermédiaire				Autres						
		Privé		Public		Privé		Public				
€	%	€	%	€	%	€	%	€	%			
OS 3.9.1.1	3 322 384,73€			2 434 132,05€	73,30%	0,00€	0,00%	886 640,23€	26,70%	3 320 772,28€	6 643 157,01€	50,01%
lever les freins périphériques à l'emploi	766 978,35€			623 464,00€	80,93%	0,00€	0,00%	146 950,00€	19,07%	770 414,00€	1 537 392,35€	49,89%
Accompagnement global et renforcé pour l'inclusion active des jeunes	269 884,05€			229 884,05€	85,18%	0,00€	0,00%	40 000,00€	14,82%	269 884,05€	539 768,10€	50,00%
Accompagnement professionnel renforcé	783 250,37€			580 784,00€	74,81%	0,00€	0,00%	195 556,00€	25,19%	776 340,00€	1 559 590,37€	50,22%
Accompagnement à la création et à la reprise d'entreprise	143 899,00€			0,00€	0,00%	0,00€	0,00%	143 523,23€	100,00%	143 523,23€	287 422,23€	50,07%
Atelier et chantier d'insertion	1 358 372,96€			1 000 000,00€	73,50%	0,00€	0,00%	360 611,00€	26,50%	1 360 611,00€	2 718 983,96€	49,96%
OS 3.9.1.2	528 750,72€			341 550,72€	65,41%	35 000,00€	6,70%	145 606,00€	27,89%	522 156,72€	1 050 907,44€	50,31%
Appuyer les entreprises dans leur recrutement	341 550,72€			341 550,72€	100,00%	0,00€	0,00%	0,00€	0,00%	341 550,72€	683 101,44€	50,00%
Développer l'introduction de clauses d'insertion dans les marchés publics	187 200,00€			0,00€	0,00%	35 000,00€	19,38%	145 606,00€	80,62%	180 606,00€	367 806,00€	50,90%
OS 4.0.0.1	83 026,28€			83 026,28€	100,00%	0,00€	0,00%	0,00€	0,00%	83 026,28€	166 052,56€	50,00%
assistance technique	83 026,28€			83 026,28€	100,00%	0,00€	0,00%	0,00€	0,00%	83 026,28€	166 052,56€	50,00%
Total de la subvention globale	3 934 161,73€			2 858 709,05€	72,82%	35 000,00€	0,89%	1 032 246,23€	26,29%	3 925 955,28€	7 860 117,01€	50,05%

	FSE	CONTREPARTIE NATIONALE								Total de la contrepartie nationale	Financement total	Taux de cofinancement FSE
		Organisme intermédiaire				Autres						
		Privé		Public		Privé		Public				
€	%	€	%	€	%	€	%	€	€	%		
OS 3.9.1.1	3 352 709,33€			2 467 452,28€	73,66%	0,00€	0,00%	882 441,14€	26,34%	3 349 893,42€	6 702 602,75€	50,02%
lever les freins périphériques à l'emploi	805 980,77€			658 460,00€	81,42%	0,00€	0,00%	150 243,00€	18,58%	808 703,00€	1 614 683,77€	49,92%
Accompagnement global et renforcé pour l'inclusion active des jeunes	280 256,28€			250 256,28€	86,22%	0,00€	0,00%	40 000,00€	13,78%	290 256,28€	570 512,56€	49,12%
Accompagnement professionnel renforcé	764 928,85€			558 736,00€	74,80%	0,00€	0,00%	188 261,00€	25,20%	746 997,00€	1 511 925,85€	50,59%
Accompagnement à la création et à le reprise d'entreprise	143 649,17€			0,00€	0,00%	0,00€	0,00%	143 326,14€	100,00%	143 326,14€	286 975,31€	50,06%
Atelier et chantier d'insertion	1 357 894,26€			1 000 000,00€	73,50%	0,00€	0,00%	360 611,00€	26,50%	1 360 611,00€	2 718 505,26€	49,95%
OS 3.9.1.2	530 557,44€			343 357,44€	65,53%	35 000,00€	6,68%	145 606,00€	27,79%	523 963,44€	1 054 520,88€	50,31%
Appuyer les entreprises dans leur recrutement	343 357,44€			343 357,44€	100,00%	0,00€	0,00%	0,00€	0,00%	343 357,44€	686 714,88€	50,00%
Développer l'introduction de clauses d'insertion dans les marchés publics	187 200,00€			0,00€	0,00%	35 000,00€	19,38%	145 606,00€	80,62%	180 606,00€	367 806,00€	50,90%
OS 4.0.0.1	87 500,00€			87 500,00€	100,00%	0,00€	0,00%	0,00€	0,00%	87 500,00€	175 000,00€	50,00%
assistance technique	87 500,00€			87 500,00€	100,00%	0,00€	0,00%	0,00€	0,00%	87 500,00€	175 000,00€	50,00%
Total de la subvention globale	3 970 766,77€			2 898 309,72€	73,16%	35 000,00€	0,88%	1 028 047,14€	25,95%	3 961 356,86€	7 932 123,63€	50,06%

2020

	FSE	CONTREPARTIE NATIONALE								Total de la contrepartie nationale	Financement total	Taux de cofinancement FSE
		Organisme intermédiaire				Autres						
		Privé		Public		Privé		Public				
€	%	€	%	€	%	€	%	€	€	%		
OS 3.9.1.1	6 236 220,97€			4 164 421,18€	66,86%	0,00€	0,00%	2 064 472,20€	33,14%	6 228 893,38€	12 465 114,35€	50,03%
lever les freins périphériques à l'emploi	1 603 989,64€			993 410,00€	61,72%	0,00€	0,00%	616 181,52€	38,28%	1 609 591,52€	3 213 581,16€	49,91%
Accompagnement global et renforcé pour l'inclusion active des jeunes	410 551,18€			300 551,18€	75,03%	0,00€	0,00%	100 000,00€	24,97%	400 551,18€	811 102,36€	50,62%
Accompagnement professionnel renforcé	1 133 939,75€			870 460,00€	76,73%	0,00€	0,00%	264 042,10€	23,27%	1 134 502,10€	2 268 441,85€	49,99%
Accompagnement à la création et à le reprise d'entreprise	337 299,20€			0,00€	0,00%	0,00€	0,00%	338 467,05€	100,00%	338 467,05€	675 766,25€	49,91%
Atelier et chantier d'insertion	2 750 441,20€			2 000 000,00€	72,84%	0,00€	0,00%	745 781,53€	27,16%	2 745 781,53€	5 496 222,73€	50,04%
OS 3.9.1.2	597 840,00€			370 640,00€	61,65%	40 000,00€	6,65%	190 606,00€	31,70%	601 246,00€	1 199 086,00€	49,86%
Appuyer les entreprises dans leur recrutement	370 640,00€			370 640,00€	100,00%	0,00€	0,00%	0,00€	0,00%	370 640,00€	741 280,00€	50,00%
Développer l'introduction de clauses d'insertion dans les marchés publics	227 200,00€			0,00€	0,00%	40 000,00€	17,35%	190 606,00€	82,65%	230 606,00€	457 806,00€	49,63%
OS 4.0.0.1	183 124,00€			183 124,00€	100,00%	0,00€	0,00%	0,00€	0,00%	183 124,00€	366 248,00€	50,00%
assistance technique	183 124,00€			183 124,00€	100,00%	0,00€	0,00%	0,00€	0,00%	183 124,00€	366 248,00€	50,00%
Total de la subvention globale	7 017 184,97€			4 718 185,18€	67,28%	40 000,00€	0,57%	2 255 078,20€	32,15%	7 013 263,38€	14 030 448,35€	50,01%

2021

	FSE	CONTREPARTIE NATIONALE								Total de la contrepartie nationale	Financement total	Taux de cofinance ment FSE
		Organisme intermédiaire				Autres						
		Privé		Public		Privé		Public				
Axe, objectif thématique, priorité d'investissement, objectif spécifique, dispositif	€	€	%	€	%	€	%	€	%	€	€	%
OS 3.9.1.1	0	0		0		0		0		0	0	
lever les freins périphériques à l'emploi	0	0		0		0		0		0	0	
Accompagnement global et renforcé pour l'inclusion active des jeunes	0	0		0		0		0		0	0	
Accompagnement professionnel renforcé	0	0		0		0		0		0	0	
Accompagnement à la création et à le reprise d'entreprise	0	0		0		0		0		0	0	
Atelier et chantier d'insertion	0	0		0		0		0		0	0	
OS 3.9.1.2	0	0		0		0		0		0	0	
Appuyer les entreprises dans leur recrutement	0	0		0		0		0		0	0	
Développer l'introduction de clauses d'insertion dans les marchés publics	0	0		0		0		0		0	0	
OS 4.0.0.1	0	0		0		0		0		0	0	
assistance technique	0	0		0		0		0		0	0	
Total de la subvention globale	0	0		0		0		0		0	0	